

## LA RENCONTRE DE SAINT FLORENTIN (Yonne) – 1<sup>er</sup> décembre 1941

(L'intégralité du mémorandum remis par le Maréchal Pétain à Goering est en fin de chapitre.)



Le Reich est en guerre avec l'URSS depuis le 22 juin 1941, lorsque le 1<sup>er</sup> décembre 1941, une délégation française conduite par le maréchal **Pétain** et l'Amiral **Darlan**<sup>1</sup> rencontre une délégation allemande conduite par le maréchal **Goering**, à la gare de Saint Florentin où s'est arrêté son train personnel<sup>2</sup>.

L'offensive allemande aurait dû être lancée vers le 15 Mai. Mais les allemands avaient dû retarder leur attaque craignant d'être gênés par les conditions météorologiques en Europe Centrale et, surtout, ayant dû porter aide à leur allié Italien en Grèce.

Le 22 juin 1941, ce sont 3.600 Chars, 600.000 véhicules motorisés, 7.000 pièces d'artillerie, 2.500 avions, 3 millions de soldats qui partent à la conquête et à l'écrasement de l'URSS. Ces troupes sont accompagnées par des Einsatzgruppen

(groupes mobiles) largement recrutés dans la S.S et qui vont, après la Pologne, se rendre sinistrement célèbres par des tueries que l'on peut qualifier de génocide.

La campagne doit durer de 6 semaines à 2 mois. Ce laps de temps doit suffire pour amener l'URSS à capituler. Mais fin 1941 après plus de 6 mois de combats, **Hitler** n'a pas pu mettre à genoux son ennemi bolchévique. Moscou n'a pas été prise. Les blindés allemands se sont progressivement arrêtés de caracolent pour s'enliser. Les soldats, mal vêtus pour l'hiver qui est là, ont dû mettre « pied à terre » et passer d'une avance motorisée conquérante, à une défense au sol au contact physique avec l'ennemi.

Le 1<sup>er</sup> décembre 1941, **Goering**, deuxième personnage du 3<sup>ème</sup> Reich, n'ignore rien du frein mis à l'expansion à l'Est. A ses fonctions de ministre de l'armée de l'air et Maréchal commandant de la Luftwaffe, s'ajoutent celles de chef du plan quadriennal du 3<sup>ème</sup> Reich, soit chef suprême « de l'économie de guerre ». A ce titre c'est à lui que revient le rôle de prélever toutes les ressources disponibles dans les territoires occupés.

Dès l'automne 1940, une organisation allemande de pillage est mise en place en France. Tous les stocks stratégiques constitués par le gouvernement pour faire la guerre<sup>3</sup> passent de France en Allemagne. Tous les moyens de production sont recensés et fin 1941 ce sont 1.331 usines françaises qui doivent accepter des commandes et, ainsi, participer à l'effort de guerre allemand.

Aucune limite n'est mise à l'exploitation des moyens français de tous ordres puisqu'en octobre 1939, **Hitler** a retiré des directives concernant l'exploitation des ressources des futurs territoires occupés, toute référence à la convention de la Haye prévoyant que l'occupant « doit renoncer à une exploitation des territoires occupés qui serait dans l'intérêt unilatéral » de l'occupant. Et **Goering** sait qu'**Hitler** se donne l'année 1942, soit par rapport au délai initial de 6 semaines à 2 mois, environ 16 mois supplémentaires de guerre<sup>4</sup>.

De cet allongement du conflit « le chef suprême de l'économie de guerre » sait à quelles demandes considérables de besoins supplémentaires de matériels, d'équipements, d'armements il va devoir répondre. Comme il n'ignore pas que devront être notablement augmentés les flux de main d'œuvre venus des territoires occupés afin de remplacer, à leurs postes de production, les allemands envoyés en renfort sur le front Est.

Pour l'instant, il n'est fait appel qu'au volontariat, même si souvent il est forcé. Mais on sait que rapidement cela va changer.

**1 Jean Louis Xavier François Darlan** (1881/1942) Amiral et homme politique français. Chef de la Marine française au début de la Seconde Guerre mondiale, il est ministre de la Marine du premier gouvernement du maréchal **Pétain** puis, en février 1941, chef du gouvernement de Vichy où il s'implique dans la politique de collaboration du régime avec l'Allemagne nazie. Remplacé par **Pierre Laval** en avril 1942, il reste commandant en chef des forces de Vichy. Présent à Alger lors du débarquement allié en Afrique du Nord en novembre 1942, il se rallie avec réticences et hésitations aux Alliés. Il est assassiné le 24 décembre 1942.

**2** Composé de 18 voitures !

**3** Dont un considérable volume de métaux.

**4** Dont jusqu'à 2 hivers.



De son côté l'amiral **Darlan** (*ci-contre*) n'ignore rien de l'attitude des allemands à l'égard de la France. Lors de sa visite à **Hitler** à Berchtesgaden le 11 mai 1941, il s'est entendu dire<sup>5</sup> par le Führer que « *tant que la guerre avec l'Angleterre durerait, il serait dans l'obligation de maintenir certaines mesures (en France) pour ne pas risquer de se mettre en mauvaise posture. Et que plus il serait certain de l'attitude loyale de la France à son égard, plus il serait disposé à consentir des avantages à nos pays* »

Et il ajoutait « *Je suis prêt à donner des avantages de détails à la France en échange de ce qu'elle fera pour nous. Donnant, donnant. Ce n'est pas un marchandage. C'est une précaution politique* ».

Dans ces propos, exprimés avec autorité, perce bien que dans la politique de collaboration, convenue à Montoire, il n'y a pas deux partenaires de même importance, mais, d'un côté, le vaincu à qui on demande, sans arrêt, de faire plus, et, de l'autre, le vainqueur qui a imposé des conditions d'armistice :

- En annexant l'Alsace et la Moselle,
- En gardant captif plus d'un million de prisonniers,
- En occupant et exploitant une large partie du territoire français où se trouve l'essentiel de nos ressources naturelles et de nos moyens de production,
- En serrant au collet à sa guise Vichy par une variation constante des conditions de franchissement de la ligne de démarcation,
- En créant, au nord, une zone interdite rattachée au gouvernement militaire allemand de Bruxelles, une zone interdite au retour des réfugiés, une zone interdite le long du littoral dans le cadre du « mur de l'Atlantique »

De ce rapport de force et des contraintes de la guerre contre l'URSS, comment s'étonner, alors, que cette rencontre de Saint Florentin, ne puisse pas apporter à la délégation française de grandes satisfactions. D'autant que le mémorandum français établi à cette occasion<sup>6</sup> n'est qu'une longue revendication pour le redressement de situations entraînées par notre défaite et que les allemands n'ont nullement l'intention de modifier. Car s'ils le faisaient ce serait répondre non pas « à la marge » mais à « l'essentiel ». Or, ils sont les vainqueurs souverains.

La délégation française quitte Vichy le 30 novembre 1941 au soir par le train. D'ultimes modifications du texte du mémorandum sont apportées au cours du voyage. A 11 heures, en gare de Saint Florentin, le maréchal **Goering** invite la délégation française à monter dans sa voiture-salon. En début de réunion, **Goering** prononce la diatribe habituelle contre la France. Pour résumer, « *la France oublie qu'elle a été vaincue. Les français ne nous aiment pas et le gouvernement français ne fait rien pour changer cette situation. D'ailleurs ce même gouvernement dans le cadre de la politique de collaboration ne nous propose rien. Par contre constamment il revendique des avantages.* »

**Pétain** répond :

- qu'il se plaint du sort fait à la France,
- qu'il désire défendre ses territoires africains, pour peu qu'on lui laisse augmenter ses forces militaires,
- qu'il voudrait que le gouvernement quitte Vichy pour Paris,
- qu'il n'est pas responsable de l'opinion française en zone occupée,
- qu'il souhaite remettre à **Goering** un mémorandum qui reprend différents sujets pour lesquels il exprime des demandes. Et qu'il souhaiterait que ce document soit présenté à **Hitler**.

Ce n'est qu'avec beaucoup de réticences que **Goering** finalement accepte le mémorandum français, promet de le lire et d'en transmettre la teneur au **Führer**. De cet échange, rien ne sort de concret car **Goering** rappelle « *qu'il n'est pas venu à Saint Florentin pour échanger des petits papiers. Qu'il trouve insensé que le gouvernement français se soit permis de lui présenter un pareil document et se prenne pour le vainqueur* ». Suivent des échanges de banalités et rapidement l'entretien se termine.

**Goering** invite la délégation française à déjeuner : caviar, rôti de porc, salade de fruits, champagne. Il annonce que l'entretien prévu l'après-midi est annulé. Les deux délégations se séparent.

**Goering** quitte Saint Florentin à 16h30 en direction de sa résidence à Grosbois en Seine et Marne. La délégation française est de retour à Vichy à 22h30.

**Goering** donne dans la soirée du 1<sup>er</sup> décembre une réception dans les salons de l'Aéro-Club à Paris, où « *vêtu d'un dolman blanc, constellé de décorations serties de diamants et de rubis, il raconte sur un ton jovial à un cercle d'admiratrices qui papillonnent*

<sup>5</sup> D'après son propre compte rendu

<sup>6</sup> Avec l'idée probable de ne pas être trop provocant. C'est, ainsi qu'est oublié de soulever l'annexion unilatérale de l'Alsace et de la Moselle



autour de lui, des scènes horribles du front de Russie ». Puis il se retire dans un salon discret accompagné du ministre **Schmidt**, qui faisait partie de la délégation allemande à Saint Florentin, et de... **Pierre Laval**<sup>7</sup> (ci-contre).

Comme première réponse à la demande française d'organiser un voyage du maréchal **Pétain** en zone occupée (formulée le 1<sup>er</sup> décembre) il est précisé, le 3 décembre, au gouvernement français que « ce voyage n'était pas opportun et que le projet ne pourrait pas se réaliser ». Par l'échec de cette rencontre, se dissipaient en fumée, tous les bénéfices que Vichy pouvait tirer du licenciement, le 20 novembre 1941, du général **Weygand** de son poste de délégué général en Afrique<sup>8</sup>.

**Et les demandes formulées dans le mémorandum quelle suite ont-elles eu ?**

- **ASSOUPLISSEMENT DU FRANCHISSEMENT DES LIGNES DE DEMARCATION**

Même après le 11 novembre 1942, où la suppression de la zone libre aurait dû entraîner la fin de la ligne de démarcation principale, les allemands conservèrent jusqu'au bout de l'Occupation, des contrôles plus ou moins rigoureux, selon la nature des pressions politiques qu'ils voulaient exercer sur Vichy.

- **L'OSTLAND**

C'est un des très nombreux abus de pouvoirs des autorités militaires qui, sous prétexte d'intensifier les cultures dans certains départements français et aussi pour suppléer à l'absence de nombreux cultivateurs prisonniers de guerre, installent des services agricoles dépendant du *Militärbefehlshaber*<sup>9</sup>. Venue d'Europe orientale, cette organisation s'était rabattue sur la France où elle va opérer une véritable colonisation agraire, montrant à l'égard des paysans français la même considération qu'elle a eue à l'égard des paysans polonais ou russes. (voir sur l'Ostland, p.129)

- **CONTROLE GOUVERNEMENTAL**

Le contrôle de toute l'activité gouvernementale française par les allemands s'est exercée jusqu'à la Libération, mais, plus spécialement à partir d'Avril 1942 avec le retour au gouvernement de **Pierre Laval**. Les allemands ont imposé au gouvernement français des lois et règlements au service de leurs décisions politiques (A titre d'exemple, citons la réorganisation, sur ordre du général **Oberg**<sup>10</sup>, du ministère de l'Intérieur en le plaçant sous l'autorité de Darnand)

- **FRAIS D'OCCUPATION**

Si les allemands acceptèrent de les réduire suite à la baisse d'effectifs de la Wehrmacht entraînée par le conflit avec l'URSS, ces frais furent considérablement augmentés après l'occupation de la zone libre.

- ✓ 25/06/1940 au 10/05/1941 – 400 millions de Frs/jour
- ✓ 11/05/1941 au 10/11/1942 – 300 millions de Frs/jour
- ✓ 11/11/1942 au 03/09/1944 – 500 millions de Frs/jour

- **UTILISATION DES RESSOURCES**

Pendant toute l'occupation, les allemands ont eu prise, sans aucun contrôle français, sur l'intégralité de nos ressources (charbon, essence, produits industriels et alimentaires, prélèvements de matériels SNCF...) Durant le même temps, les français ont dû supporter des restrictions de plus en plus sévères (trouver du travail, se vêtir, se nourrir, se loger, se déplacer...)

---

<sup>7</sup> **Pierre Laval**, (1883/1945) Plusieurs fois président du Conseil sous la Troisième République, il est, après **Philippe Pétain**, la personnalité la plus importante de la période du régime de Vichy et le principal maître d'œuvre de la politique de collaboration d'État avec l'Allemagne nazie. Ayant puissamment aidé à la fondation de « l'État français », il est vice-président du Conseil et dauphin désigné du maréchal jusqu'à son éviction soudaine le 13 décembre 1940. Il revient au pouvoir avec le titre de chef du gouvernement, du 18 avril 1942 à son départ de Paris le 17 août 1944. Alors que les Alliés s'approchent de Paris, **Laval** est emmené par les Allemands, comme **Pétain**, à Belfort puis à Sigmaringen en Allemagne. En mai 1945, il fuit en Espagne où il est arrêté puis remis au gouvernement provisoire français. Il comparait devant la Haute Cour de Justice en octobre 1945. Condamné à mort pour « haute trahison en ayant aidé l'ennemi et violé la sécurité de l'État ». Il est fusillé le 15 octobre 1945.

<sup>8</sup> Lequel s'opposait aux projets de concessions aux allemands en Syrie et en Tunisie, prévus par l'amiral **Darlan** au titre des « Accords de Paris ».

<sup>9</sup> Commandant militaire allemand en France ou MbF (*Militärbefehlshaber in Frankreich*).

<sup>10</sup> Chef de toutes les polices allemandes en France.

## • PRISONNIERS DE GUERRE

Les pressions françaises pour le retour des prisonniers sont à mettre en rapport avec les pressions allemandes pour la fourniture de main d'œuvre pour les usines allemandes. L'effectif des prisonniers varie de 1.580.000 en 1940 à 940.000 en 1944. Ont d'abord été rendus des malades et des blessés. Puis, ce fut le tour de certains fonctionnaires (dont des gendarmes) ou des chargés de famille de 5 enfants et +. Enfin, au titre de la relève, ce sont environ 100.000 prisonniers qui reviennent.

Mais, face à ces « retours », 200.000 prisonniers<sup>11</sup> ainsi qu'environ 880.000 autres personnes<sup>12</sup> ont été affectés à des postes dans des usines allemandes.

## • RENFORCEMENT EN PERSONNEL DE L'AFRIQUE DU NORD ET DE L'AOF

Cette demande de Vichy aux allemands a, en 1942, été largement satisfaite ... mais par l'action des F.F.L et des Alliés, et par le débarquement allié en Afrique du Nord.

### En guise de conclusion ... imaginons que Goering ...

le 2 décembre 1941, ait, poursuivi son séjour à Paris. Dans ce cas, il aurait sûrement passé un long moment au musée du Jeu de Paume où l'organisation Rosenberg entreposait toutes les œuvres d'art saisies et, où, durant toute l'Occupation, **Rose Valland**<sup>13</sup>, a observé, écouté et noté. **Goering**, qui coiffait cette organisation et se chargeait de la répartition du pillage, y est venu 17 fois ! Des « visites » pour décider des destinataires, parmi lesquels le musée d'**Hitler** à Linz, et le sien à Carinhall. C'est ainsi que de juillet 1941 à juillet 1944, 40.174 caisses occupant 138 wagons et représentant 22.000 lots sont parties pour l'Allemagne, l'Autriche, la Tchécoslovaquie. Et puis **Goering** s'en est allé vers son très sombre destin.

### Sources

- « De la défaite au désastre. » - Benoît Méchin - Ed. Albin Michel - 1984
- « Lettres et notes de l'Amiral Darlan » - Hervé Couteau-Begare et Claude Huan – Ed. Economica - 1992
- « Vichy capitale 1940-1944 » - Michel Cointot - Ed. Perrin - 1993
- « Rose Valland, Résistante pour l'art » - Frédéric Destremau – Ed. Conseil Général de l'Isère - 2008
- « Hitler » - Ian Kershaw – Ed. Flammarion - 1999

Note rédigée en avril 2011

---

<sup>11</sup> Soit disant volontaires.

<sup>12</sup> Là aussi plus ou moins volontaires au titre de la Relève ou du S.T.O (Service du Travail Obligatoire).

<sup>13</sup> **Rose Valland** (1898/1980) Au musée du Jeu de Paume a été apposé une plaque rappelant que durant toute cette période et au péril de sa vie, elle a, en tant que Conservatrice du Musée, suivi et enregistré quotidiennement toutes ces exactions. Ceci permit ensuite la localisation et la restitution de plus de 45.000 œuvres d'art. Elle prit d'ailleurs une part active déterminante à ces actions de récupération. (voir aussi pages 147 et 242)

## APPENDICE

### NOTES DE SAINT-FLORENTIN REMISES AU MARECHAL PETAIN PAR L'AMIRAL DARLAN (ou l'état de la France fin 1941, vu par Vichy et son administration)

Texte original tiré de « Lettres et Notes de l'Amiral Darlan » de Hervé Couteau-Begare et Claude Huan – Ed. Economica - 1992

SOURCE: A .N, 2 AG 656.

OBSERVATIONS : **Darlan** accompagne **Pétain** qui rencontre **Goering** à Saint-Florentin le 1er décembre. La partie française remet à **Goering** ce très long mémorandum qui récapitule toutes les demandes françaises. **Darlan** en a personnellement supervisé la rédaction. **Goering**, organisateur du pillage de la France et opposé à toute négociation, n'acceptera qu'avec réticence ce document qu'il promet de lire puis d'informer **Hitler** de son contenu.

Le texte ci-dessous est conforme à l'original. Seules y ont été apportées quelques modifications de mise en page afin d'en faciliter la lecture.

#### I. AU SUJET DES LIGNES DE DEMARCATION

1) La double rupture du territoire par la ligne de démarcation entre zone occupée et zone libre et la création d'une zone interdite, à l'intérieur de la zone occupée est un fait qui trouble profondément la conscience très vive que les Français ont de leur unité nationale. Ce fait, qui existe au-delà de la durée normale d'un armistice et alors que la France est à peu près complètement désarmée, contribue à entretenir, dans l'esprit de la population un soupçon très grave à l'égard des intentions définitives de l'Allemagne et, par conséquent, à rendre difficile tout effort vers la confiance.

2) Sans méconnaître les considérations d'ordre militaire que font valoir les autorités d'occupation pour maintenir cet état de choses, il y aurait lieu d'en atténuer les conséquences par des aménagements pratiques qui feraient apparaître des progrès sensibles dans le *sens de* la libération du territoire et enlèveraient à certains aspects *de* l'occupation, le caractère de brimade superflue.

3) A cet égard, le gouvernement français souhaite que les séparations de zones aient seulement un caractère militaire et laissent libre la circulation civile normale. La ligne de démarcation pourrait (les autorités d'occupation ne se servant pas de la ligne de rocade comprise dans la boucle) être reculée de manière à libérer la boucle de la Loire, sauf à maintenir certaines garnisons aux points de communications importants.

Le Nord et le Pas-de-Calais devraient être rattachés à l'administration française à Paris.

#### II. NOTE SUR L'OSTLAND

1) Au cours de négociations qui ont eu lieu vers juin et juillet, l'attention des autorités allemandes a été attirée sur la situation créée dans certains départements de la zone interdite par l'organisation agricole allemande de la "Landbewirtschaftung" ou "Ostland". M. l'Ambassadeur Abetz et M le Président Michel, Chef de l'Administration économique de l'administration militaire en France, ont déclaré comprendre toute l'importance du problème et laissé espérer que les autorités allemandes étaient disposées à envisager la remise des domaines agricoles exploités par l'Ostland à l'Administration française sous la double condition suivante :

- a) Maintien du rendement de la production agricole
- b) Indemnisation de l'organisation Ostland.

2) Dès le mois de juillet, un projet de loi a été présenté à l'administration allemande, dont l'objet était de permettre la mise sur pied d'un service français *des* cultures abandonnées, destinées à prendre la succession de l'Ostland et à servir d'intermédiaire entre les services allemands et les chefs de culture français.

Depuis cette époque, le projet de loi en question n'a pas reçu l'approbation des services allemands compétents.

L'Ostland a refusé toute libération de fermes et donne l'impression de s'installer d'une manière définitive dans les régions où il exerce son activité.

Au cours d'une réunion tenue le 24 octobre à Paris, le docteur Schroeckh a précisé qu'aucune décision de principe n'avait encore été prise et qu'aucune remise d'exploitations prises en charge, aux agriculteurs français ne peut avoir lieu avant cette décision.

3) L'Ostland occupe les surfaces ci-après:

a) Somme	4 806 hectares
b) Aisne.	17 922 hectares
c) Ardennes	82 064 hectares
d) Meurthe et Moselle	14 500 hectares
e) Meuse.	1 623 hectares
g) Vosges	1 800 hectares
h) Marne.	3 720 hectares
	146 435 hectares

Le climat créé dans les masses agricoles et populaires par la présence de l'Ostland enlève cette confiance qui est indispensable à la conclusion d'accords durables entre la France et l'Allemagne.

En ce qui concerne le souci des autorités d'occupation d'assurer une production agricole aussi élevée que possible, le gouvernement français a, dès maintenant pris toutes dispositions pour encadrer et soutenir les agriculteurs qui rentreront en possession de leurs fermes et, au besoin, pour se substituer à eux.

Tous les techniciens sont d'accord pour reconnaître que les domaines aussi vastes que ceux dirigés par l'Ostland ne permettent, malgré tous les efforts, qu'une culture intensive moins féconde que la culture pratiquée par les agriculteurs travaillant sur leurs fonds

#### DEMANDES

- 1) Approbation immédiate du projet de loi soumis aux autorités d'occupation.
- 2) Libération progressive des fermes occupées par l'Ostland avec indemnisation en faveur de cette organisation.

### III. NOTE AU SUJET DU CONTROLE EXERCE SUR L'ACTIVITE GOUVERNEMENTALE ET ADMINISTRATIVE FRANÇAISE

1) Le contrôle exercé par les autorités d'occupation sur l'activité gouvernementale et administrative française s'est, depuis l'armistice, sans cesse étendu. Cette évolution est particulièrement sensible dans les domaines suivants :

- a) les autorités allemandes ont exigé depuis le mois d'août 1940 que toutes les lois, décrets réglementaires devant paraître au J.O. et appliqués en zone occupée leur soient communiqués au préalable pour approbation.
- b) non seulement les autorités allemandes exercent leur contrôle sur les textes préparés et établis par les autorités françaises, mais il leur arrive dans les territoires occupés, de promulguer des ordonnances administratives qui ne sont pas souvent en concordance avec les prescriptions administratives françaises et parfois même leur sont formellement contraires. En zone interdite, certaines ordonnances administratives ont même abrogé des lois françaises en vigueur.
- c) en outre, des représentants locaux des autorités d'occupation interviennent, de manière variable suivant les localités, dans l'exécution des décisions gouvernementales et exercent souvent une tutelle étroite tant sur les représentants locaux du pouvoir central que sur les autorités administratives locales.
- d) cette immixtion est particulièrement sensible en matière de justice. Les autorités allemandes se substituent souvent à la justice française. Elles dessaisissent les tribunaux français et évoquent devant leur juridiction spéciale des causes, qui, aux termes des conventions d'armistice, ressortissent de la justice française. Lorsqu'elles laissent la justice française saisie, il leur arrive souvent de s'immiscer dans l'instruction des affaires, soit d'exiger la libération de détenus, ou, au contraire, la remise entre leurs mains de prévenus.
- e) les autorités allemandes exercent un contrôle sur la presse, la radio et sur l'activité des associations des différents partis politiques, affaiblissant gravement l'action gouvernementale dans ce domaine.

2) il n'est pas possible d'insister sur les difficultés qu'entraîne cette ingérence des autorités allemandes dans la vie administrative française tant par l'effet psychologique qu'elle produit sur les populations que par la gêne réelle qu'elle apporte à l'action gouvernementale. Le rétablissement de l'équilibre moral du pays, indispensable à la réalisation de la politique de collaboration poursuivie par le gouvernement français, appelle une atténuation très sensible des méthodes de contrôle appliquées par les autorités allemandes.

#### DEMANDES

Le Gouvernement français demande donc au gouvernement allemand le retour à une conception normale du contrôle des autorités d'occupation en instituant le contrôle a posteriori dans tous les domaines qui ne touchent pas à la sécurité des armées et aux intérêts propres de la puissance occupante.

### IV. FRAIS D'OCCUPATION

1) Il y a plus d'un an que le gouvernement français s'est préoccupé d'entreprendre avec les autorités d'occupation une négociation destinée à obtenir un allègement du paiement des acomptes journaliers de 400 millions de francs, au titre des frais d'occupation.

2) A la suite de longs pourparlers, le mémorandum allemand du 3 juillet 1941 et la lettre française du 21 juillet envisageaient :

- a) de réduire de 400 à 200 millions de francs français les acomptes journaliers à compter du 11 mai 1941.
- b) sur le solde disponible au compte allemand de la Banque de France et s'élevant à 60 milliards, d'effectuer chaque jour les transferts suivant un projet de l'Allemagne.
  - ✓ 2 millions de reichmarks (40 millions) par prélèvement sur le clearing franco-allemand ;
  - ✓ 1 million de reichmarks (20 millions) par l'acquisition de valeurs mobilières financières choisies par le gouvernement allemand en accord avec le gouvernement français.
  - ✓ mise à la charge de l'Allemagne des dommages causés aux biens et aux personnes par les troupes allemandes à compter du 15 juillet 1941.

3) Ce projet de règlement n'a pas encore été ratifié par les autorités allemandes, si bien que les règlements se font sur la base provisoire d'un acompte journalier de 15 millions de reichmarks soit 300 millions de francs français.

Il en résulte pour la France les graves conséquences économiques et monétaires suivantes:

- ✓ impossibilité de couvrir de pareilles dépenses avec des revenus normaux.
- ✓ augmentation continue des recours aux avances de la Banque de France
- ✓ inflation rendant toujours plus difficile le maintien des prix et entraînant sur le marché des capitaux une hausse des plus dangereuses pour le marché monétaire.

**DEMANDES**

Aussi, le gouvernement français demande-t-il :

- a) la mise en vigueur immédiate du mémorandum du 21 juillet pour la période prévue 11 mai/ JO octobre.
- b) à partir du 10 octobre, reprise des paiements sur la base de 15 millions de reichmarks par jour et ouverture de négociations *en vue* d'un nouveau régime.

**ANNEXE FRAIS D'OCCUPATION**

Il y a plus d'un an que le gouvernement français, fort inquiet des conséquences qu'entraînerait pour l'économie française le paiement au titre des frais d'occupation des acomptes journaliers de 400 millions de francs qui lui avaient été imposés au mois d'août 1940, s'est préoccupé d'entreprendre avec les autorités allemandes une négociation destinée à obtenir un allègement de ce fardeau.

L'ouverture de ces pourparlers, retardée à différentes reprises pour des motifs d'ordre politique, fut réclamée le 18 mars 1941 par une note remise auprès du Président de la Commission d'armistice pour l'Economie. Elle fut subordonnée, du côté allemand, à l'acceptation et à l'installation de commissaires allemands au Commerce Extérieur. Cette question ayant été réglée lors des conversations que l'Amiral Darlan eut à Paris les 6 et 7 mai, les négociations purent être engagées d'une façon précise. Le principe d'une réduction de 25 %, soit de 20 à 15 millions de reichmarks, des acomptes journaliers, avait été envisagé du côté allemand et enregistré du côté français comme une première mesure insuffisante et devant être élargie au cours des conversations ultérieures. Les conversations engagées aboutirent à un mémorandum le 3 juillet et à une lettre française du 21 juillet. Ensuite, en substance, les négociateurs allemands envisagèrent :

- 1) de réduire de 400 à 200 millions de francs français par jour à compter du 11 mai, les acomptes journaliers.
- 2) de prévoir qu'à raison de 3 millions de reichmarks, soit 60 millions de francs français par jour, les transferts seraient effectués au profit de l'Allemagne par prélèvement sur le solde disponible de leur compte à la Banque de France, s'élevant à environ 60 milliards, à savoir :
  - a) pour 2 millions de marks, (40 millions de francs), par prélèvement sur le disponible du clearing franco-allemand, c'est-à-dire, par exportation des marchandises françaises vers l'Allemagne.
  - b) à raison d'un million de marks (20 millions de francs) par jour, par l'acquisition de valeurs mobilières, participations financières ou droits divers choisis par le gouvernement allemand d'accord avec le gouvernement français, le gouvernement allemand se réservant le droit d'adopter tout autre mode de règlement si l'accord prévu ne pouvait intervenir.
  - c) le règlement des dommages causés aux biens et aux personnes par les troupes allemandes en France était mis à la charge du gouvernement français pour la période antérieure au 15 juillet 1941 mais devait être effectué par les autorités allemandes à partir de cette date.

Le gouvernement français, tout en considérant la réduction obtenue sur les acomptes journaliers comme très insuffisante, l'acceptait comme une première satisfaction, se déclarait d'accord sous réserve de l'existence au clearing de disponibilités suffisantes sur les prélèvements à faire sur ce compte, mais formulait les réserves les plus expresses au sujet des valeurs mobilières et des participations et déclarait ne pouvoir s'engager à faire face à cette dernière condition que pendant une période fixée à 3 mois (11 juillet/10 octobre).

- 3) Le projet de règlement sorti de ces conversations fut soumis au gouvernement allemand qui, à la date de ce jour, ne l'a pas ratifié, malgré de nombreuses démarches verbales par les autorités françaises et malgré la remise par M. de Boisanger<sup>1</sup> à M. Hemmen<sup>2</sup> une lettre en date du 4 novembre. Dès lors, le gouvernement français a dû continuer de verser des acomptes journaliers de 15 millions de reichmarks, soit 300 millions de francs français par jour, depuis le 11 mai 1941.

La lettre du 4 novembre a mis en lumière les conséquences qui en sont résultées pour l'économie française :

- ✓ paiement de dépenses d'occupation aussi élevées à elles seules que l'ensemble des dépenses propres de l'Etat.
- ✓ impossibilité de couvrir par des revenus normaux une charge aussi lourde.
- ✓ augmentation continue du recours aux avances de l'Institut d'émission.
- ✓ augmentation des moyens de paiement mis en circulation rendant de plus en plus difficile le maintien des prix et entraînant sur tous les marchés des capitaux (biens fonciers, valeurs mobilières etc.) une forte hausse des plus dangereuses pour la situation monétaire. Tant par l'effet mécanique des dépenses des troupes d'occupation (couvertes par des émissions de billets) faites avec prodigalité par une armée disposant de moyens tels qu'elle peut ne discuter aucun prix et n'observer aucune règle, que par l'effet psychologique de l'énormité de la charge imposée à l'économie française et au regard de laquelle toute réduction de dépenses ou toute augmentation d'impôts apparaît injustifiée à ceux qui doivent en supporter l'effet. Cette situation risque un peu plus chaque mois d'entraîner des difficultés monétaires extrêmement graves avec toutes leurs conséquences sociales.

- 4) La mise en vigueur immédiate des mesures envisagées au mois de juillet entraînerait un arrêt au moins momentané dans le développement de cette situation. Le montant des acomptes journaliers depuis le mois de mai 1941 dépassant celui qui aurait dû être payé a, en effet, accumulé une réserve qui permettrait de suspendre tout paiement nouveau pendant un assez long délai. Le montant des avances de la Banque de France se trouverait ainsi stabilisé.

1 Gouverneur de la Banque de France

2 Chef des Services économiques de la Commission allemande d'armistice en résidence à Paris.

**DEMANDES**

- 1) Le gouvernement français demande donc la mise en vigueur immédiate des modalités prévues dans sa lettre du 21 juillet. Ainsi, se trouvera réglé sur ces bases le paiement en francs pour la période 11 mai/10 octobre dont une partie serait transférée (période 10 juillet/11 octobre).
- 2) Pour la partie postérieure au 10 octobre, le gouvernement français demanderait l'ouverture immédiate d'une négociation nouvelle en vue de déterminer les bases des modalités de paiement qui seraient substituées au régime prévu par la lettre précitée du 21 juillet.

**V. BESOINS EN CHARBON DE LA FRANCE**

1) Les ressources disponibles de la France en charbon sont à l'heure actuelle en diminution de 38 % sur celles de 1938. Pour faire face à des besoins notablement accrus : disparition des combustibles liquides ; consommations considérables que comportent les produits de remplacements, textiles artificiels en particulier ; allure des industries travaillant pour l'armée d'occupation.

2) Cette situation menace gravement l'économie française. Si la France ne reçoit pas de charbon, non seulement elle ne pourra pas continuer à effectuer les livraisons qui lui sont demandées et que l'existence de stocks de toute nature a seule rendu possible, mais encore elle sera dans une situation extrêmement critique et constamment sous la menace de crises très graves.

Le problème d'électricité momentanément résolu par les pluies récentes et la fonte des neiges, se posera à nouveau si les usines hydrauliques sont arrêtées (période de gelée). Toutes les usines verront leur consommation d'électricité réduites au minimum de 50%.

Le problème du gaz est non moins grave : l'arrêt des usines, qui peut se produire dans de nombreux cas vers la fin de l'année si les stocks de charbon ne sont pas augmentés, constituerait une catastrophe car la remise en route de ces usines demanderait plusieurs mois. Le relèvement souhaité des allocations destinées aux foyers domestiques (actuellement 25 % des besoins), ne peut se faire par prélèvements sur les grands services publics (chemins de fer, usines à gaz, usines thermiques d'électricité).

3) Or, malgré les efforts des mineurs, surtout en zone libre, la médiocrité de leur alimentation, le manque de main d'œuvre qualifiée, les difficultés matérielles et morales causées par les bombardements dans le Nord sont autant d'obstacles qui ne permettent pas d'escompter une augmentation dans les prochains mois à venir.

Le seul remède est l'importation et la seule importation possible, c'est l'importation allemande.

**DEMANDES**

Le Gouvernement français, en présence de cette situation des plus graves, demande instamment

- a) le maintien de limitation des prélèvements de la Wehrmacht à 50 000 tonnes.
  - b) la livraison mensuelle par l'Allemagne de 20 000 tonnes. Cet appoint, extrêmement faible, évitera une catastrophe qui ne manquerait pas d'être préjudiciable à l'économie allemande elle-même.
- Il représente pour la production allemande actuelle, le 1/ 5 (20 %) de sa production journalière, soit environ 2 heures de travail par mois de l'ensemble des ouvriers allemands.
- c) le retour de 10 000 mineurs actuellement prisonniers permettrait d'augmenter sensiblement la production française.
  - d) l'aboutissement des démarches en cours tendant à une péréquation de tonnages entre le Nord et le Pas-de-Calais et le reste de la zone occupée, ces deux départements étant sensiblement plus favorisés dans le domaine du foyer domestique

**ANNEXE RESSOURCES**

1) Les ressources de la France en charbons comparée à celle de 1938 sont les suivantes :

	Mensuelle 1938	Novembre 1941	
Moyenne:	5.860.000	3.480.00	
A déduire :			
Consommation des mines (y compris leurs centrales)	570.000	450.000	56 000 AFN
Exportation	160.000	110.000	54 000 Wehrmacht
Consommation Alsace/ Lorraine	500.00	120.000	Expédition du Nord et du Pas de Calais
<b>Reste disponible</b>	<b>4.630.00</b>	<b>2.800.000</b>	

Les ressources de novembre 1941 sont donc en diminution de 38 % sur les ressources annuelles de 1938. En outre :

- a) En 1938, l'importation et par suite la consommation ont été faibles par rapport à la normale par suite d'une activité économique réduite.
- b) Les besoins actuels sont certainement supérieurs aux besoins normaux d'avant-guerre (disparition des combustibles liquides, consommation considérable que comportent les produits de remplacement, textiles artificiels en particulier, allure des industries travaillant pour les armées d'occupation, dommages de guerre). Actuellement, plus de 38 % des besoins restent insatisfaits.



## 2) Répartition

### a) Répartition par régions

Moyenne	Mensuelle 1938	Novembre 1941	pourcentage
Chemin de fer	758.000	560.000	74%
Soutes	77.000	70.000	89%
Nord/Pas de Calais	673.000	400.000	60%
Reste France occupée	2.225.000	1.210.000	54%
Zone libre	797.000	560.000	70%
	4.530.000	2.810.000	62%

Le Nord et le Pas-de-Calais sont légèrement favorisés par rapport au reste de la France, du fait du partage initial de la production de son bassin houiller, effectué par l'autorité militaire allemande. La zone libre paraît également favorisée mais il faut tenir compte des nombreux transferts d'usines et d'activités productrices effectuées depuis septembre 1939 ainsi que de la qualité très inférieure de la majorité des charbons d'industrie.

Quant au reste de la France occupée, sa situation charbonnière présente un degré de gravité qui compromet certaines branches de l'industrie et le ravitaillement de la population en foyer domestique.

### b) par grande catégorie de consommateurs

moyenne	mensuelle 1938	novembre 1941	pourcentage
Chemins de fer	758.000	560.000	74%
Gaz	335.000	273.000	81%
Electricité	262.000	230.000	88%
Industrie	1.733.000	1.132.000	65%
Domestique, petite industrie	1.365.000	535.000	34%

Chemins de fer : ils reçoivent actuellement 50 000 tonnes de moins que leur consommation. Leurs stocks diminuent à l'allure de 50 000 tonnes par mois.

Usines à gaz : elles ont en moyenne environ 15 jours de stocks. Leur consommation est supérieure aux possibilités d'approvisionnement depuis le début de septembre et continue à croître depuis cette date. Si aucune mesure efficace n'est prise immédiatement, on ne pourra éviter l'arrêt des usines de la Seine avant fin décembre, ce qui serait une catastrophe.

Electricité : la situation reste grave en raison de la période de sécheresse qui a duré du 25 août au 10 novembre. On a dû utiliser les centrales thermiques et aussi utiliser les stocks de charbons constitués en prévision de l'hiver. Les stocks des centrales parisiennes sont actuellement pratiquement nuls. Si l'on veut maîtriser la situation pendant l'hiver, il faut reconstituer un stock minimum de charbons.

Grandes et moyennes industries : le coefficient moyen de satisfaction est de 65 %. Certaines industries (industries, Rüstung, cimenteries, industries de l'alimentation) ont leurs besoins à peu près intégralement couverts. De nombreuses autres, en particulier tissages et filatures, industrie du travail des métaux et de la mécanique, des matériaux du bâtiment ne reçoivent que 25 % à 30 % de leurs besoins.

Foyers domestiques et Petites industries : le coefficient moyen de satisfaction n'est que de 40 %. Là aussi, si on défalque les besoins peu compressibles (hôpitaux, écoles) et si l'on s'applique à servir la petite industrie aux mêmes taux que la moyenne et la grande, il ne reste pour le chauffage des particuliers que 25 % des besoins. On a distribué dans les grands centres urbains 200 kgs de charbons par foyer de 3 personnes entre mai et novembre. Si les contingents restent ce qu'ils sont actuellement, on pourra donner encore 100 kgs mais on ne pourra arriver aux 400 kgs qui paraissent vraiment un minimum. Pour obtenir 350 kgs, il faudrait obtenir 50 000 tonnes de plus par mois.

## CONCLUSIONS et PERSPECTIVES D'AVENIR

L'économie française est très gravement menacée par suite du manque de charbon. Si la France ne reçoit pas de charbon, non seulement elle ne pourra pas continuer à effectuer les livraisons qui lui sont demandées et que l'existence de stocks a rendu possibles mais elle sera dans une situation extrêmement critique, constamment sous la menace de crises très graves.

Le problème d'électricité, momentanément résolu par les pluies récentes et la fonte des neiges, se posera à nouveau si les centrales hydrauliques sont arrêtées (période de gelée). Toutes les usines verront alors leur consommation d'électricité réduite au minimum de 50 %. Le problème du gaz est non moins grave. L'arrêt des usines qui peut se produire dans de nombreux cas vers la fin de l'année constituerait une catastrophe, car la remise en route de ces usines demanderait plusieurs mois. Le relèvement souhaité de l'allocation aux foyers domestiques ne peut se faire par prélèvements sur les grands services publics (chemins de fer, usines à gaz, usines thermiques d'électricité).

Malgré le bel effort des mineurs, surtout en zone libre, la médiocrité de leur alimentation, le manque de main d'œuvre qualifiée, les difficultés matérielles et morales causées par les bombardements dans le Nord sont autant d'obstacles qui ne permettent pas d'espérer une augmentation de la production dans les prochains mois à venir.

Par contre, une baisse brutale de la production par suite de manque de bois de mines ou de graisse est au contraire possible.

**DEMANDES**

Le gouvernement français demande donc instamment :

- 1) le maintien de limitation des prélèvements de la Wehrmacht à 50 000 tonnes.
- 2) la livraison mensuelle par l'Allemagne de 200 000 tonnes. Cet appoint extrêmement faible ne permettra pas à l'économie française de reprendre une vie normale mais il évitera une catastrophe qui ne manquerait pas d'être préjudiciable à l'économie allemande. Etant donné que la production allemande est d'un million de tonnes par jour, cette livraison représenterait le 1/5 de la production journalière allemande, soit environ deux (2) heures de travail par mois de l'ensemble des ouvriers allemands. La question du transport serait facilement résolue à raison du grand nombre de wagons qui doivent venir vides d'Allemagne pour prendre en France les denrées et matières exportées de France vers l'Allemagne.
- 3) le retour des 10 000 mineurs qui permettrait d'augmenter la production française.
- 4) l'aboutissement des démarches tendant à une péréquation de tonnage entre le Nord et le Pas-de-Calais et le reste de la France occupée, ces deux départements étant sensiblement plus favorisés dans le domaine du foyer domestique.

**VI. NOTE AU SUJET DES BESOINS DE LA FRANCE EN PRODUITS PETROLIERS**

1) Le niveau des stocks est tel que le niveau disponible est pratiquement nul. Les ressources nationales disponibles pour le premier trimestre 1942 ne dépassent pas, dans le cas le plus favorable 20 % des consommations prévues.

2) Les besoins vitaux pour le premier trimestre 1942 s'élèvent, compte tenu des ressources provenant des carburants de remplacement et de toutes les mesures restrictives au cours du dernier trimestre 1941 pour l'ensemble du territoire métropolitain et des colonies à :

**a) Carburants**

essence avion	10.000 tonnes	gas-oil	38.000 tonnes
essence auto	47.000 tonnes	fuel domestique	2.400 tonnes
essence spéciale	1.500 tonnes	fuel léger	2.400 tonnes
white spirit	1.000 tonnes	mazout	88.000 tonnes
pétrole	5.000 tonnes	bitume	700 tonnes

**b) Lubrifiants** 30.000 tonnes

Ce minimum est indispensable pour éviter que soit irrémédiablement compromise l'activité agricole et industrielle de la France, pour maintenir nos colonies et surtout l'Afrique du Nord en état de défense, conformément à nos engagements pris par le gouvernement envers l'Allemagne.

**DEMANDES**

Le gouvernement français demande :

- 1) l'exécution régulière des contrats passés avec l'Allemagne dont les livraisons présentent actuellement des retards considérables.
- 2) la possibilité de signer de nouveaux accords pour assurer pendant le premier trimestre 1942 les approvisionnements suivants:
  - ✓ essence avion 40 000 tonnes
  - ✓ carburant auto 47 000 tonnes
  - ✓ pétrole 5 000 tonnes
  - ✓ gas-oil 38 000 tonnes
  - ✓ mazout 88 000 tonnes
  - ✓ huiles graissage 30 000 tonnes
- 3) à ne pas être entravé pour conclure des accords avec les Etats-Unis pour assurer les besoins civils de l'Afrique du nord.

**ANNEXE****1) Carburants**

**a)** Disponibilité : le niveau des stocks est tel que le disponible est pratiquement nul. Les ressources nationales disponibles pour le premier trimestre 1942 ne dépassent pas, dans le cas le plus favorable, 20 % des consommations prévues.

**b)** Besoins vitaux du 1er trimestre 1942 : la consommation d'octobre 1941 qui doit être considérée, comme un minimum vital représente, par rapport à la consommation mensuelle moyenne de 1938, les réductions considérables ci-après

Produits	Consommation mensuelle 1938	Contingent octobre 1941	Taux
carburant auto	232.205	26.891	12.00%
pétrole	11.008	1.543	14.00%
gas oil	30.189	13.981	45.00%
fuel domestique	50.800	800	1.60%
fuels légers	32.735	800	2.50%
fuels lourds	45.663	5.700	11.30%
huiles et graisses	22.712	6.860	30.00%
paraffine	50	150	20.00%
bitume	2.000	375	19.00%

Les besoins du premier trimestre 1942, compte tenu des ressources provenant des carburants de remplacement et de toutes les mesures prises au cours du dernier trimestre 1941 sont pour l'ensemble des territoires métropolitains et des colonies :

essence avion	10.000 tonnes
essence auto	47.000 tonnes
essence spéciale	1.500 tonnes
white spirit	1.000 tonnes
pétrole	5.000 tonnes
gas-oil	38.000 tonnes
fuel domestique	2.400 tonnes
fuel léger	2.400 tonnes
mazout	88.000 tonnes
bitume	700 tonnes

En ce qui concerne le mazout, la quantité demandée de 88 000 tonnes n'est même pas suffisante pour rendre à la marine l'activité indispensable à son entraînement et pour compléter son stock de sécurité, en déficit de 42 000 tonnes.

Or, il ne faut attendre, au début de 1942, aucune augmentation de la production des carburants de remplacement.

c) Situation du ravitaillement. Le ravitaillement de l'économie française en produits pétroliers est réalisé de 3 façons :

- ✓ par prélèvements sur les stocks de zone libre dont nous avons gardé la libre disposition.
- ✓ par prélèvements sur les stocks en zone occupée que l'Allemagne avait saisis ou réquisitionnés.
- ✓ par livraisons effectuées à partir de l'Allemagne par voie de fer.

Les tableaux ci-contre récapitulent les promesses des livraisons faites par l'Allemagne de janvier à juillet 41 et les importations réelles faites.

	essence auto		gas oil	
	promis	livré	promis	livré
1941				
janvier		1.884		
février			5.000	
mars	2.200		5.000	7.842
avril			13.000	15.797
mai	5.000	1.876	13.000	12.900
juin	15.000	7.308	10.000	11.000
juillet	10.000	5.186	10.000	9.500

2) Lubrifiants : Les seules ressources proviennent des importations. Les promesses faites par les autorités allemandes étaient de 7 000 tonnes à livrer en plusieurs tranches. Au 15 novembre. Il existait un retard de livraison de 3 000 tonnes, ce qui rend la situation actuelle particulièrement grave

## CONCLUSION

Cette situation risque d'empêcher la mise en état de défense des colonies et surtout de l'Afrique du Nord. Le gouvernement ne pourrait donc plus assurer les engagements qu'il a pris à ce sujet vis-à-vis de l'Allemagne, de compromettre irrémédiablement l'activité agricole et industrielle de la France. Il est, en effet, angoissant de penser qu'aucun des stocks de sécurité n'est réalisé. En A.O.F. par exemple, alors que 6 400 tonnes seraient nécessaires pour pouvoir résister à une attaque, il n'y a que 3 000 tonnes disponibles. Il est, en outre, inadmissible que l'Afrique doive utiliser comme carburant des corps gras alors que nous en manquons.

## DEMANDES

Le Gouvernement français demande:

a) une exécution régulière des contrats passés avec l'Allemagne.

b) la possibilité de passer de nouveaux contrats portant sur le premier trimestre 1942 avec les approvisionnements suivants :

- ✓ essence avion 10 000 tonnes
- ✓ essence auto 47 000 tonnes
- ✓ pétrole 5 000 tonnes
- ✓ gas-oil 38 000 tonnes
- ✓ mazout 88 000 tonnes
- ✓ lubrifiants 30 000 tonnes
- ✓ à ne pas être entravé pour conclure des accords avec les Etats-Unis pour assurer les besoins civils de l'Afrique du Nord.

## VII. LIVRAISON DE PRODUITS ALIMENTAIRES POUR L'ENTRETIEN DES ARMEES D'OCCUPATION

1) Pour l'entretien des armées d'occupation, la Convention d'armistice ne stipule que le paiement des frais et ne contient aucune clause concernant la livraison en nature de denrées.

La convention de la Haye se borne à prévoir l'utilisation par les troupes occupantes du territoire des ressources des pays occupés dans toute la mesure nécessaire et compatible avec la vie même des pays occupés. Sur la base de cette convention, les livraisons aux troupes d'occupation doivent donc être limitées d'une part à ce qui est nécessaire à la nourriture de ces troupes, d'autre part, à une fraction de ressources disponibles telles que la vie même du pays ne soit pas compromise.

2) En fait, et depuis 15 mois, les livraisons exigées par les troupes d'occupation ont certainement dépassé les quantités nécessaires à l'entretien de ces troupes, surtout depuis que celles-ci sont réduites à des effectifs très faibles. Le 11 septembre, trois notes ont été remises aux hautes autorités allemandes demandant une réduction des prestations et le règlement des questions de ravitaillement dans les départements du Nord, du Pas-de-Calais et en Alsace Lorraine.

3) Il n'a pas été répondu à ces notes.

#### DEMANDES

Le gouvernement français demande :

- a) acceptation de notre demande de réduction des impositions de denrées alimentaires au profit de la Wehrmacht.
- b) rattachement du Nord et du Pas-de-Calais à l'administration française à Paris, l'excédent de production de ces départements étant indispensable aux besoins du pays.
- c) approvisionnements réguliers des départements français d'Alsace et Lorraine par voie d'échange des denrées entre ces trois départements et le reste du territoire.

#### ANNEXE LIVRAISON DE PRODUITS ALIMENTAIRES POUR L'ENTRETIEN DES ARMEES D'OCCUPATION.

1) Les engagements qui incombent au gouvernement français sont définis par la convention d'armistice et la convention de la Haye. Aux termes de l'article 18 de la convention, le gouvernement français doit supporter les frais d'entretien des troupes d'occupation allemand sur le territoire français. La convention ne parle pas de l'entretien en nature de ces troupes.

Aux termes de l'article 52 de la convention de la Haye, les réquisitions en nature ne peuvent être réclamées pour les besoins de l'armée d'occupation "qu'en rapport avec les ressources du pays". Ainsi donc les prestations alimentaires doivent être fournies par la France dans la mesure seulement où les ressources du pays permettent à la fois d'assurer ces prestations et la subsistance normale de la population.

2) Au cours de la campagne 1940/41, un effort exceptionnel a été fait pour livrer en totalité les commandes très élevées passées par la Wehrmacht. Pour la campagne 1941/42, ces commandes sont restées très élevées: pour la période du 1er août 1941 au 31 juillet 1942 :

✓ Blé	470 000 tonnes
✓ +	80 000 tonnes (Alsace et Lorraine)
	<b>550 000 tonnes</b>
✓ Foin	400 000 tonnes
✓ Avoine	565 000 tonnes
✓ Paille	650 000 tonnes
✓ Viandes	144 000 tonnes

Ces fournitures devraient être assurées par l'ensemble du territoire français à l'exception des départements du Nord, Pas-de-Calais et de l'Alsace et Lorraine.

De juillet à septembre 1941, il a été signalé à plusieurs reprises que ces livraisons étaient trop importantes et devraient être réduites. Le 11 septembre, trois notes ont été remises à ce sujet au Militarbefehlshaber en France et à l'Ambassadeur allemand à Paris pour transmission au gouvernement allemand.

- ✓ La première vise la livraison de viandes, de blé, d'avoine et de paille à la Wehrmacht et demande une diminution sensible de ces prestations.
- ✓ La deuxième est relative au ravitaillement de l'Alsace et Lorraine.
- ✓ La troisième expose les problèmes de ravitaillement dans les départements du Nord et de Pas-de-Calais.

3) Le gouvernement allemand n'ayant pas encore répondu à ces demandes, les autorités d'occupation ont été prévenues qu'à partir du 1<sup>er</sup> novembre 1941, le gouvernement français avait décidé de ne livrer à la Wehrmacht que des contingents mensuels calculés sur la base des impositions annuelles suivantes :

✓ viandes	96 000 tonnes	au lieu de	144 000 tonnes
✓ blé	400 000 tonnes	au lieu de	550 000 tonnes
✓ avoine	400 000 tonnes	au lieu de	565 000 tonnes
✓ foin	200 000 tonnes	au lieu de	400 000 tonnes

Les autorités allemandes, tout en prenant connaissance de cette décision du gouvernement français, ont déclaré qu'elles maintenaient intégralement les commandes initiales de la Wehrmacht, notifiées au gouvernement français en juillet dernier.

Pour le mois de novembre, les autorités allemandes ont protesté contre la décision unilatérale prise par le gouvernement français. Pour le mois de décembre, au moment de la réception de la commande de viande qui s'élevait à 13 700 tonnes, le secrétaire d'Etat a déclaré aux autorités allemandes que le plan des réalisations ne serait établi que sur la base de 8 079 tonnes qui représente en bétail les besoins d'abattage, à l'exclusion des besoins prévus par la Wehrmacht pour la congélation et la fabrication de conserves.

Le plan de réalisation ayant été remis sur la base de 8 000 tonnes, ils ont accepté mais ont fait remarquer qu'ils seraient obligés de prendre des mesures pour réaliser par voies directes le complément.

#### DEMANDES

Le gouvernement français insiste auprès du gouvernement allemand pour qu'il réponde le plus rapidement possible aux trois questions qui lui ont été posées par la note du 11 septembre 1941 :

- a) acceptation de la réduction de denrées alimentaire au profit de la Wehrmacht
- b) rattachement du Nord et du Pas-de-Calais à l'administration française à Paris l'excédent de ces deux départements de production étant absolument indispensable aux besoins du pays
- c) approvisionnement régulier des deux départements d'Alsace et Lorraine par voie d'échange de denrées entre ces trois départements et le reste du territoire

#### VIII. NOTE SUR LES PRELEVEMENTS DE MATERIELS MOTEURS ET ROULANTS DE LA S.N.C.F.

1) Les autorités d'occupation ont prélevé pour les besoins de la Reichsbahn sur le parc de locomotives à vapeur de la SNCF 2 875 unités dont une majorité de machines modernes à marchandises. De ce fait, le nombre de locomotives réellement disponibles en zone occupée tombe au-dessous de 6 000. Il en résulte donc de très graves difficultés de traction.

2) D'autre part, sur un total de 420 000 wagons à marchandises, non compris le matériel affecté à l'ancien réseau d'Alsace et Lorraine, il a été prélevé en août 1940 un total de 85 000 wagons mais en fait, la SNCF est privée d'un nombre de wagons bien supérieur que l'on peut estimer actuellement à 160 000 wagons. Le chemin de fer éprouve donc les plus grandes difficultés à assurer les transports de l'économie française.

3) Enfin, les prélèvements de matériels à voyageurs sont tellement importants que la SNCF ne peut plus assurer avec des voitures à bogies les trains rapides et express, dont pourtant le nombre a été réduit de plus de 70 % par rapport à 1938.

#### DEMANDES

Le gouvernement français accepte d'apporter une aide temporaire en matériels roulants et à moteurs en Allemagne. Mais les prélèvements décidés unilatéralement par le chef des transports allemand sont excessifs et devraient être raisonnablement ramenés tout au plus à 1 500 machines et 100 000 wagons.

#### ANNEXE SUR LES PRELEVEMENTS DE MATERIELS MOTEURS ET ROULANTS DE LA S.N.C.F.

##### 1) Exposé juridique.

Les obligations de la France envers l'Allemagne en ce qui concerne les transports sont fixées par l'article 13 de la convention d'armistice. Aucune disposition de cette convention ni même des prescriptions d'exécution de l'article 13 édictées unilatéralement par la Commission allemande d'armistice ne prévoit de prélèvements comparables à ceux qui ont été pratiqués dès le mois d'août 1940 par les autorités allemandes sur le matériel moteur et roulant des chemins de fer français.

Bien au contraire, cette éventualité ayant été évoquée au début des conversations au début de juillet 1940 à Wiesbaden par le délégué français, des assurances lui furent données et confirmées par écrit sous le timbre de la sous-commission d'armistice dans les termes suivants:

"En conformité aux dispositions de la convention d'armistice, il n'est pas envisagé de diminuer le parc de matériel roulant et des trains existant actuellement en France tant que, pour des raisons militaires, leur emploi pour d'autres buts ne serait pas rendu provisoirement nécessaire dans des cas particuliers."

Ce qui veut dire que les ressources de la SNCF pouvaient se trouver simultanément réduites, par exemple dans le cas de transports stratégiques importants ordonnés par le chef allemand des transports mais non d'une manière permanente et pour des besoins non militaires, tels que ceux qui sont assurés par la Deutsche Reichsbahn avec le matériel requis.

##### 2) Etat actuel des réquisitions

###### a) Locomotives

Sur un parc total de 15 813 locomotives à vapeur (Haut-Rhin, Bas-Rhin, Moselle exclus) 11 023 locomotives ont été affectées à la zone occupée. Conformément aux principes adoptés par le chef allemand des transports, les prélèvements suivants ont été notifiés sur ordre du chef allemand des transports par la W.V.D. Paris à la SNCF.

Le 4 août 1940	1 000 locomotives
Le 12 août, le 26 et le 31 octobre 1940	1 500 locomotives
	2 500 locomotives

Il est à signaler que ce chiffre comportait 1 758 locomotives lourdes à marchandises sur un total de 4 215 locomotives de ce type affectées à la zone occupée et que les autorités allemandes ont exigé des livraisons de matériel en parfait état, ce qui a nécessité un effort exceptionnel des ateliers de la SNCF. Ces prélèvements ont entraîné en mars 1941 une véritable crise de traction, obligeant à immobiliser de nombreux trains en attente de machines bien qu'un nombre non négligeable de machines (286) ait été prélevé sur la zone non occupée pour éviter de plus graves conséquences. Cependant, tout récemment, le 7 novembre 1941, le chef des transports a prescrit un nouveau prélèvement de 375 locomotives, les effets en seront examinés au paragraphe 4

b) Wagons : Le chef allemand des transports avait lui-même fixé à 350 000 unités le parc de wagons de la zone occupée (Alsace et Lorraine comprises) par répartition des 460 000 wagons SNCF entre la zone occupée et la zone non occupée, ce qui compte tenu des wagons démolis donnait 125 000 wagons pour la zone non occupée et 286 000 wagons pour la zone occupée (Alsace et Lorraine exclues).

Le chef allemand des transports a notifié à la SNCF par l'intermédiaire de la W.V.D l'ordre de livrer à la Reichsbahn 350 000 wagons à la date du 7 août 1940, 50 000 à la date du 31 août. En fait, l'effectif des wagons maintenu hors de France est encore nettement supérieur. Le 6 octobre, il restait en France, zone occupée et non occupée (Haut-Rhin, Bas-Rhin, Moselle exclus) 273 000 wagons soit un déficit net (parc Alsace et Lorraine et wagons détruits) de 138 000 wagons. Ce déficit a augmenté régulièrement jusqu'en mai 1941 où il a atteint le chiffre de 173 000. La situation s'était nettement redressée en septembre 1941 où 141 000 wagons restaient hors de France. Elle s'aggrave à nouveau depuis cette date, le déficit en wagons atteint 145 000 wagons.

Par ailleurs, le nombre de wagons allemands en France a considérablement diminué : de 35 000 à 31 000, ce qui compte tenu du déséquilibre des échanges franco-allemands, aggrave encore la situation en obligeant à effectuer en matériel français une plus grande partie des transports à destination de l'Allemagne.

Afin d'assurer les transports en zone occupée, le secrétariat d'Etat a dû affecter en permanence de 40 à 50 000 wagons sur les 125 000 affectés à la zone non occupée.

c) Voitures et fourgons au 15 mai 1940 (Haut-Rhin, Bas-Rhin, Moselle exclus) la France possédait 33 000 voitures et fourgons dont 21 640 affectés à la zone non occupée suivant la proportion admise pour les wagons par le chef allemand des transports. A l'inventaire effectué en France à la date du 15 novembre 1940, on relève une perte de 9 470 voitures et fourgons.

Cet inventaire, malgré de nombreuses demandes des autorités françaises, depuis le début de 1941, n'a pu être renouvelé comme il l'a été pour les wagons. Il doit l'être seulement le 27 novembre d'accord avec les autorités allemandes.

Quoiqu'il en soit, de multiples prélèvements ont été effectués depuis le 15 novembre 1940 par ordre du chef allemand des transports. Ces prélèvements portent au total sur 1 126 unités dont 180 le 24 octobre, et tout récemment 702 unités le 1er novembre. A l'outon que ces prélèvements ont porté en quasi-totalité sur des voitures à bogies privant ainsi le parc français de ressources essentielles dans leurs capacités de transports et engageant la sécurité en cas d'accident alors que l'on a déjà amputé le service voyageurs des deux tiers par rapport au niveau normal.

### 3) Etat des négociations

a) Dans le but d'éviter toutes difficultés, le gouvernement français, tout en contestant en droit les opérations, a autorisé la SNCF à effectuer les livraisons imposées et alors même que ses ressources diminuaient dangereusement, la SNCF a continué à fournir aux départements de zone non occupée des wagons de transports à destination de l'Allemagne en cas d'insuffisance de matériel allemand. Ces instructions sont toujours en vigueur. C'est que le secrétariat d'Etat aux Communications, se plaçant dans le cadre général des relations franco-allemandes, a toujours espéré que la question pourrait être un jour réglée par voie d'accord. Il a été déclaré, à diverses reprises, par le Secrétaire d'Etat ou ses représentants, soit au général, délégué des transports allemands, soit aux autorités de l'hôtel Majestic, que la France ne désirait pas s'en tenir au point de vue juridique mais que reconnaissant, d'une part, l'importance des besoins allemands, d'autre part, les disponibilités dégagées par la réduction de l'activité économique française, elle acceptait de négocier avec les autorités allemandes compétentes les conditions dans lesquelles un concours de matériels moteurs et roulants pourrait être apporté à la Reichsbahn.

b) Or, non seulement aucune négociation sur le fond n'a eu lieu, mais bien qu'il ait été affirmé que le matériel restait la propriété de la SNCF et était loué, les conditions de location n'ont pu encore être débattues, malgré plusieurs interventions de la délégation française auprès de la commission allemande.

Quoiqu'il en soit, en s'inspirant des règlements internationaux des temps de paix, la SNCF a élaboré des projets de contrats qui ont été soumis aux commissions allemandes d'armistice par la délégation française le 23 mai 1941. Sur la base de ces projets de contrats, les sommes dues à la SNCF pour privation de jouissance de son matériel s'élevait à la date du 31 août 1941 à la faveur d'évaluation statistique :

✓ locomotives et tenders	F.F.	223 505 000
✓ wagons marchandises	Francs or	88 126 875
	soit :	F.F. 1 235 000 000
✓ voitures et fourgons à bagages	Francs or	28 609 227
	soit :	F.F. 401 000 000
	soit au total :	F.F. 1 860 000 000

c) Il y a lieu d'ajouter que la SNCF fournit des pièces de rechange pour l'entretien en Allemagne du matériel prélevé et qu'elle en assure les réparations dans ses propres ateliers. Il s'agit là de choses importantes dont la SNCF n'est pas non plus dédommée. D'autre part, les prestations de matières correspondances, soit, en moyenne et par mois, 2 400 tonnes de métaux ferreux et 130 tonnes de métaux non ferreux ne sont remboursées qu'après de longs délais.

### 4) Conséquences des nouveaux prélèvements

a) locomotives - avec les prélèvements locomotives qu'elle a déjà subis, la SNCF ne dispose plus en zone occupée que d'un parc actif de 8 344 machines comprenant toutes les machines en service et les machines garées pratiquement inutilisables. De ce chiffre, pour avoir le parc des locomotives disponibles, il convient de déduire les immobilisations de toute nature : tout a été mis en œuvre pour réduire au maximum ces immobilisations en dépit des difficultés d'approvisionnement en

pièces de rechange, des avaries dues aux défauts d'éclairage et aux attaques aériennes. Avec le prélèvement envisagé de 375 machines, le nombre de locomotives disponibles tomberait à 5 977, chiffre inférieur de près de 200 machines (compte tenu de toutes les remises en état des machines effectuées dans l'intervalle) à celui de mars 1941 où la SNCF a subi une véritable crise de traction obligeant à garer de nombreux trains, faute de machines. Or, d'une part, la SNCF doit être, à toute réquisition, prête à exécuter par priorité les transports militaires qui lui sont demandés et qui ont absorbé jusqu'à 1 500 machines simultanément

D'autre part, du fait du niveau extrêmement bas de tous les stocks de charbons d'industrie y compris gaz et électricité, le moindre arrêt ou retard dans les programmes de transports risque actuellement de paralyser la vie même du pays et le ravitaillement en vivres peut se trouver compromis.

En fait, ce nouveau prélèvement peut obliger la SNCF soit à réduire fortement les parcours voyageurs qui sont déjà fortement comprimés de telle sorte que les trains actuels soit surchargés en permanence, soit à réduire simultanément les parcours voyageurs et marchandises.

Or, si l'on considère que ces derniers parcours ne comprennent, une fois assurés les transports en priorité et hors programme, que 10% de transports commerciaux libres, on voit que ceux-ci se trouveraient pratiquement supprimés. La route ne peut être d'aucun secours, faute de carburants liquides ou de remplacements. La voie d'eau a des possibilités limitées en partie d'ailleurs pour les besoins allemands

La situation ainsi créée est donc très préoccupante

**b) wagons** - en ce qui concerne les wagons, les chiffres que nous avons cités suffisent à montrer la gravité de la situation. La diminution graduelle des wagons existants en France, régulièrement constatée depuis septembre 1941, affecte tout particulièrement le parc des wagons couverts. C'est ainsi que la SNCF ne dispose plus que de 119 000 wagons couverts et malgré tous les efforts réalisés en matière de rotation de matériel, se voit dans la nécessité, non seulement de décaler les transports commerciaux, mais encore des transports de priorité qui intéressent directement le ravitaillement du pays particulièrement aigu en période d'hiver. Il est certain que si le courant n'est pas rapidement renversé, s'il n'est pas apporté un renfort en wagons allemands, les transports au départ de la zone occupée à destination de l'Allemagne en provenance d'Espagne notamment ne pourront être assurés.

**c) voitures** - pour faire face aux derniers prélèvements, on a dû remanier la composition de 64 trains dans un certain nombre d'express pour y substituer des voitures à essieux au lieu de voitures à bogies, ceci au détriment de la sécurité plus encore que du confort.

#### DEMANDE

Le parc des chemins de fer français a été l'objet de prélèvements massifs que la convention d'armistice ne prévoit nullement. Si le gouvernement français demeure comme il l'a déclaré à différentes reprises prêt à négocier un accord librement débattu qui sauvegarde les besoins vitaux de son économie, il se doit de protester contre des décisions unilatérales qui le privent de ressources essentielles et d'appeler l'attention sur les graves perturbations qui risquent d'en résulter pour la vie économique française et même pour les transports d'intérêt allemand, soit en zone occupée, soit en zone non occupée.

Le gouvernement français demande donc que, dans l'intérêt commun, les négociations soient engagées dès que possible entre le Secrétaire d'Etat aux Communications et les services compétents allemands sur les points suivants :

- a) détermination du compte courant machines, wagons et voitures susceptibles d'être fournis par la France à l'Allemagne.
- b) répartition de ce concours entre la zone occupée et la zone non occupée.
- c) règlement technique des échanges de wagons et voitures entre la France et l'Allemagne ou des pays occupés par elle.
- d) réparation du matériel moteur et roulant loué par la SNCF à l'Allemagne.
- e) règlement financier des locations et réparations de matériel.

#### IX. NOTE AU SUJET DES PRISONNIERS DE GUERRE

1) La politique de collaboration avec l'Allemagne, que le gouvernement français est décidé à poursuivre ainsi qu'il l'a montré par des actes, pour être fructueux doit recevoir l'accord du pays.

Pour que cet accord soit obtenu, il faut que le peuple français puisse penser que la victoire de l'Allemagne ne lui sera pas fatale. Le retour des prisonniers est une des choses essentielles de cette confiance dans l'avenir et en conséquence de l'équilibre moral du pays.

2) Le gouvernement s'est engagé à défendre son empire; il ne peut l'organiser solidement si plus d'un million d'hommes jeunes restent prisonniers en Allemagne. A fortiori, dans cette hypothèse, il ne pourrait l'assurer activement tant pour des raisons d'effectifs que pour des raisons morales et psychologiques.

3) L'agriculture et l'industrie souffrent actuellement d'une pénurie de main d'œuvre. Or, dans ces deux domaines, un gros effort s'impose, tant pour satisfaire aux besoins de la population que pour être en mesure de répondre aux mesures pressantes et considérables des autorités d'occupation.

En agriculture notamment, la campagne 1940/1941 n'a pu être assurée que grâce à un effort exceptionnel des femmes, des vieillards, des enfants. En dépit de cet effort, les travaux de récolte, contrariés par les intempéries, ont entraîné un mois de plus et ce retard a influé gravement sur les semailles. Pour 1941/42, c'est un effort supplémentaire que la culture devrait fournir. Mais, à une quantité déterminée de main d'œuvre, correspond une surface déterminée cultivée qu'il est pratiquement impossible d'accroître. Avant la guerre, la France utilisait 70 000 travailleurs étrangers, d'autre part, les besoins en main d'œuvre sont accrus par le manque

d'attelages, de carburant et de machines agricoles. Le seul moyen de remédier à cette situation qui risque de se traduire par un fléchissement des surfaces cultivées dès l'an prochain est le retour d'agriculteurs prisonniers.

## DEMANDES

En définitive, pour les motifs ci-dessus exposés le Gouvernement français demande la libération de nouveaux contingents de prisonniers.

### 1) Libération nouvelle de personnel de la réserve à demander

Les libérations nouvelles sont à demander sur la base des deux principes suivants :

a) libération dans une proportion déterminée des catégories professionnelles qui sont les plus utiles à l'économie du pays.

Ces professions peuvent être classées dans l'ordre suivant :

✓ agriculture	environ 700 000 d'après une estimation du ministère de l'Agriculture
✓ personnels de l'artisanat et de l'industrie	(aucun renseignement
✓ personnels coloniaux	sur l'importance de ces
✓ personnels des services publics	différentes catégories
✓ commerçants et professions libérales	classement en cours - résultats en février)

b) libération des catégories qui paraissent les plus importantes au point de vue humanitaire :

- ✓ pupilles de la nation 150 000
- ✓ puis rapatriement par classe d'âge · chaque classe présente à peu près 4 000 hommes

### 2) Prisonniers dont la libération a été demandée mais non accordée :

a) active

✓ cadres coloniaux d'active	9 800	
✓ personnel pour les F TA. (métropole et A.F.N.)	4 000	
✓ cadres, armée, aviation	250	
<b>Total</b>	<b>14 050</b>	

b) réserves

✓ spécialistes des constructions navales	4 000	
✓ fonctionnaires coloniaux	200	
✓ mineurs/ agriculteurs A.F.N	6 000	
✓ pompiers de villes	6 000	
<b>Total</b>	<b>16 200</b>	<b>Total général 30 250</b>

### 3) Prisonniers dont le rapatriement a déjà été accordé mais non effectué

a) active

✓ cadres de carrière A.O .F/A.F.N	9 525	
✓ marine · reliquat de prisonniers	7 100	
<b>Total</b>	<b>16 625</b>	

b) réserve

✓ reliquat de 100 000 · Accord de Paris - sur lesquels 40 000 anciens combattants sont rentrés	60 000	
✓ reliquat de mineurs	7 000	
✓ prisonniers de race blanche bénéficiant d'un contrat de travail	15 000	
<b>Total</b>	<b>82 000</b>	<b>Total général 98 625</b>

**Nota :** Nous n'avons pas la possibilité actuellement de donner aux autorités allemandes la liste nominative des prisonniers rapatriés. Il est indispensable d'obtenir de ces autorités l'autorisation de procéder à une enquête dans les camps sous leur désignation.

### 4) Libération nouvelle de personnel de l'active à demander

a) personnel indispensable :

✓ personnel européen demandé pour le renforcement de l'Afrique du Nord	16 000	
✓ personnel nécessaire pour combler le vide de l'armée d'armistice, de la Métropole et de la FTA	17 000	<b>Total général 33 000</b>

b) personnel non indispensable mais donc il y aurait intérêt à obtenir la libération :

✓ militaires de carrière dont les catégories correspondent à celles des réservistes déjà libérées anciens combattants 14/ 18 pères de fa milles nombreuses	9 000	
✓ troupes de couleur (effet moral produit sur ces troupes par la libération des Français qui étaient dans les mêmes camps qu'elles – état sanitaire très médiocre)	70 000	
<b>Total</b>	<b>79 000</b>	<b>Total général 112 000</b>



## X. NOTE AU SUJET DU RENFORCEMENT DE L'A.F.N. ET DE L'A.O.F. EN PERSONNEL

Les mesures dont les détails sont donnés à l'annexe ci-jointe ont pour but:

- ✓ de combler les déficits actuels et d'assurer la relève coloniale.
- ✓ de renforcer les troupes d'Afrique du Nord, en particulier pour le transfert de l'armée du Levant.
- ✓ d'achever la mise sur pied du groupe mobile d'A.O.F.
- ✓ de constituer un groupe mobile supplémentaire en métropole destiné à être transporté en Afrique du Nord en cas d'opérations.

L'ensemble de ces opérations comporte le retour de

- ✓ 16 525 prisonniers, (reliquat des prisonniers dont la libération a déjà été accordée)
  - ✓ 12 850 prisonniers dont la libération a déjà été demandée mais non accordée.
  - ✓ 16 000 prisonniers demandés en supplément ;
- Total : 45 375 prisonniers.

### ANNEXE

#### 1) le rapatriement du reliquat *des* prisonniers dont la libération a déjà été accordée :

a) guerre - officiers de carrières pour l'A.O.F et l'A.F.N mise sur pied du groupe mobile définitif à compléter	9 525
b) marine - reliquat de prisonniers	7 100
total	16 525

#### 2) Mesures de renforcements déjà demandées :

a) transfert en Afrique du Nord de l'Armée du Levant	16 000
b) rapatriement <i>des</i> prisonniers indiqués ci-après pour combler le déficit pour permettre la relève coloniale,	
✓ reliquat des cadres coloniaux d'active et des contingents d'A.O.F	9 800
✓ militaires des F.T.A. (AOF et AFN)	2 800
✓ cadres de carrière de l'aviation	250
total	12 850
c) autorisation de principe	
✓ de transférer en AFN de 3 000 engagés volontaires (déficit)	
✓ de renforcer de 16 000 hommes les formations d'AFN. (motorisation, défense anti-chars, artillerie lourde, (unités de transmissions et d'infanterie)	
✓ de maintenir en AFN la totalité des forces de police indigène existantes (autorisation non encore obtenue pour 26 000)	

#### 3) Demandes nouvelles

Libération supplémentaire des prisonniers suivants :

✓ complément du déficit en AFN	2 000
✓ européens nécessaires au renforcement de l'armée d'AFN (voir paragraphe ci-dessus)	7 000
✓ constitution supplémentaire d'un groupe mobile d'intervention en métropole destiné à être transporté en A.F.N. en cas d'opérations	7 000
total général	16 000

## XI. NOTE AU SUJET DU RENFORCEMENT DE L'AOF ET AFN EN MATERIEL

**1) Déstockage du matériel sous contrôle** - La seule mesure à effet immédiat est d'obtenir le déstockage des matériels déjà réclamés pour la plupart des matériels encore sous contrôle. L'annexe ci-jointe résume les principales demandes non satisfaites. L'accord des gouvernements allemand et italien doit comporter une entière liberté dans la mise en place des matériels et de leur rechange. Des améliorations qui pourraient être ainsi obtenues sont d'un ordre trop faible pour nous dispenser d'avoir recours à des fabrications ou à des cessions.

**2) Fabrications cessions** - Un plan complet a été présenté à la Commission allemande<sup>3</sup> ; sa réalisation permettrait de réaliser efficacement la défense de l'AFN et de l'AOF, en particulier de constituer les 4 groupes mobiles nouveaux dont la création a déjà été demandée pour l'AOF. Il faut donc demander le démarrage du plan de fabrication. Mais ce programme ne commencera pas à rendre avant un an. D'ici là, le seul moyen de doter nos forces d'AOF et d'AFN d'armements modernes serait d'obtenir des cessions ou restitutions (chars, automitrailleuses, avions, armes DCA, et antichars). Ces cessions restent problématiques.

### ANNEXE PRINCIPALES DEMANDES DE MATERIELS

#### 1) Demandes anciennes :

- a) Guerre - déstockage
  - ✓ 166 chars FT
  - ✓ 72 canons antichars
  - ✓ 80 pièces de 75, 105, 155, 220.
  - ✓ munitions et matériels divers : armes portables, tracteurs, chenillettes etc.

<sup>3</sup> Par le mémorandum Huntziger du 10 juillet qui demandait: 144 batteries de 75 et 90 AA, 2146 canons de 25 AA, 800 canons de 47 et 25 AC. 550 automitrailleuses, 300 chars.

b) Marine - armement de 8 sous-marins gardiennés.

c) Air

- ✓ transfert en AOF et AFN de deux groupes de chasse
- ✓ création de 5 groupes aéronautiques : navals et bombardement dont les appareils sont stockés.
- ✓ cession de 100 avions de transport
- ✓ déstockage de 16 pièces de 75 CA. 163 pièces de 25 ou 20 CA.

2) Demandes nouvelles :

Guerre : 2 batteries de 75.

#### ANNEXE BESOINS EN CARBURANTS

La question des carburants a une importance capitale.

La marine et la guerre ont entamé leurs stocks de sécurité ; l'aviation n'a que trois mois de vols en opération. On a déjà demandé fortement mais vainement des livraisons pour compléter nos stocks de mazout : cette demande est un minimum pour le présent. Pour mener des opérations de quelque durée, il faudrait des cessions importantes : chiffres en annexe.

1) complément au niveau de sécurité des stocks de mazout de la marine

2) complément nécessaire en cas d'opérations (par mois)

- |                      |        |
|----------------------|--------|
| ✓ Mazout             | 40 000 |
| ✓ gas-oil            | 15 000 |
| ✓ lubrifiants        | 150    |
| ✓ essence d'aviation | 10 000 |
| ✓ essence automobile | 10 000 |

**Nota:** Le chiffre de 88 000 tonnes présenté par ailleurs pour les trimestres 1942 concernant le mazout comporte les besoins courants civils et militaires basés sur les derniers besoins du dernier trimestre 1941 (83 000 tonnes) et seulement 5 000 tonnes pour remonter les stocks de sécurité de la marine (en déficit de 42 000 tonnes).